

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 216

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 216 22 février 1973
Dixième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc

Abonnement
pour une année: 33 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Ghelfi

216

Faut-il fonctionnariser les paysans?

L'idée n'est pas nouvelle; on la savait à l'examen; pourquoi ne pas accorder aux paysans, plutôt que des subventions, un salaire?

Et voilà que cette idée, comme d'une boîte de Pandore, surgit des cartons et classeurs fédéraux. On informe et on se rétracte à la fois; la Division de l'agriculture s'« encouple » dans ses mentis-démentis.

Si rien n'est décidé, l'on peut encore sereinement faire le point.

Quels avantages y aurait-il à rétribuer pour une part en salaire les paysans?

1. On supprimerait de la sorte la rente des paysans qui disposent de grandes surfaces. On sait que, pour permettre au petit agriculteur d'avoir un revenu suffisant, les prix sont adaptés. Mais l'augmentation profite d'autant plus aux gros producteurs. Un encouragement direct au petit paysan résout cette difficulté; la rente est effacée.

2. Les prix agricoles pourraient être maintenus à un niveau qui nous permette de nous rapprocher du Marché commun. La compensation pour le maintien du revenu paysan se ferait sous une forme directe.

3. Il serait possible de combattre efficacement l'inflation. Les prix agricoles ont des répercussions multiplicatrices sur l'ensemble de l'économie. Avec une rétribution directe, l'amélioration du revenu paysan ne relancerait pas l'inflation.

4. Alors que les prix n'ont plus d'effet régulateur (voyez les marées de lait), il serait possible par ce moyen d'orienter de manière directe la production.

Ces avantages sont réels; ils méritent examen; et pourtant, cette solution ne nous semble pas la bonne.

L'épouvantail d'une perte d'indépendance, les risques de surenchère politique sont évidents. Il est plus important de donner à l'agriculteur un

esprit d'entreprise, de le pousser à commercialiser lui-même ses produits, que de l'écarter de la bataille économique.

Faut-il rappeler les caractéristiques de l'agriculture suisse? Elle est fortement mécanisée, surmécanisée même, par rapport aux surfaces de production; elle travaille sur un sol qui est un des plus chers du monde; il en résulte que l'endettement est extrêmement élevé. Seule la diminution de charges aussi lourdes permettra à long terme à l'agriculture de rester compétitive.

En conséquence, l'effort de la collectivité pourrait plus utilement être investi en un abaissement des coûts de production.

A cela, un obstacle: la volonté de trop d'agriculteurs de vouloir faire de la terre une marchandise; trop peu annoncent leur désir de soustraire le sol à toute spéculation.

Et pourtant le choix est là: la peur de l'inflation ou la pression de l'Europe ne permettront peut-être plus, un jour, de poursuivre une politique des prix suffisante pour donner aux petits agriculteurs un revenu décent: dès lors ce sera la rétribution directe. Ou bien on abaissera, avec l'aide des pouvoirs publics, les coûts de production: dès lors le sol devra être ramené définitivement à sa valeur de rendement.

Ce sera l'un ou l'autre.

DANS CE NUMÉRO

P. 2: Courrier: Contre Verbois; p. 3: Le carnet de Jeanlouis Cornuz: L'aide au Vietnam aujourd'hui; pp. 4 et 5: Votation sur l'enseignement et la recherche: La politique dont l'enjeu est un enfant; p. 6: Neuchâtel: le retrait des enseignants — Canton de Berne: pour une charge fiscale équitable; p. 7: La semaine dans les kiosques alémaniques — L'école a bon dos; p. 8: Naville face aux détaillants indépendants.